



Les ours dans les Grisons en 2007 et 2008, abattage de JJ3: exposé des motifs de la Commission de gestion des grands prédateurs du canton des Grisons (CIC GR)

10 avril 2008

N° de référence: G452-0181

Les ours dans les Alpes et plus particulièrement en Suisse, remarques préalables

L'ours brun revient dans les Alpes. D'une part, la population dinarique s'étend par nature dans les Alpes slovènes, autrichiennes et italiennes; d'autre part, des ours ont été lâchés en Autriche et en Italie ces dernières années. L'expansion naturelle de la population d'ours grâce aux femelles fertiles est un processus très lent, qui dure plusieurs dizaines d'années. Les jeunes ours qui s'émanent peuvent parfois s'éloigner beaucoup. De jeunes mâles ont en effet déjà atteint l'Autriche, la Bavière et la Suisse.

L'ours brun fait partie du patrimoine naturel des Alpes et la Suisse se félicite de son retour. Même si les conditions écologiques dans les Alpes sont aujourd'hui meilleures et plus favorables aux ours que du temps de leur extermination, les ours reviennent dans un monde tout autre que celui d'il y a cent ans. Les forêts se sont certes étendues et les ressources alimentaires naturelles se sont améliorées, mais les Alpes sont aussi devenues l'un des massifs montagneux le plus fortement utilisé au monde. Le facteur décisif pour la survie de l'ours brun dans les Alpes sera son acceptation par la population qui vit dans les régions de montagne.

L'ours peut causer des dégâts au bétail ou à d'autres biens et représente un risque potentiel pour l'homme. La préservation de l'ours dans les Alpes devient ainsi une tâche tout à fait spéciale. Elle requiert une gestion active dans un paysage dominé par l'homme. Voici les mesures à prendre: informer le public, prévenir et indemniser les dégâts, effaroucher et, si d'autres moyens échouent, éloigner les ours trop familiers. Eloigner un ours exige non seulement une évaluation complète du comportement de l'animal mais aussi de la situation du ou des ours dans la région et dans le pays ainsi que la prise en compte de l'opinion publique vis-à-vis de l'événement. Les pays alpins ont et gardent pour objectif central de protéger l'ensemble des plantigrades et non pas quelques individus.

MJ4, ours farouche

Depuis juin 2007, MJ4, ours âgé de trois ans, s'est installé dans la région qui s'étend du Val Müstair à Zernez jusqu'en Basse Engadine. Il est le fils de Maja, ourse timide, qui faisait partie du projet de réimplantation d'ours au Trentin. Le jeune animal vit retiré dans les bois et les vallées secondaires de

Reinhard Schnidrig
BAFU, Abteilung Artenmanagement, 3003 Bern
Tel. +41 31 323 03 07, Fax +41 31 323 89 74
reinhard.schnidrig@bafu.admin.ch
<http://www.umwelt-schweiz.ch>

l'Inn. On l'aperçoit de temps en temps. Il se fait parfois remarquer par des dégâts aux ruches ou quelques attaques de bétail. MJ4 a hiberné dans la région du Val Cluozza et du parc national. Il s'est réveillé à la mi mars et évolue depuis discrètement dans les forêts du centre de l'Engadine. Dans l'ensemble, la cohabitation avec MJ4 s'est déroulée pratiquement sans conflits depuis près d'une année.

L'expérience des derniers mois le prouve: la Suisse peut accueillir les ours du type « farouche », tel MJ4, qui évitent l'homme et les habitations.

JJ3, ours problématique

Son origine: la situation de JJ3 est tout autre. Il est le troisième fils de Jurka, elle-même ourse problématique. La jeune Jurka a été capturée en Slovénie et a posé problème dès son lâchage dans le Trentin. Peu farouche, elle a souvent cherché sa nourriture près des agglomérations et même traversé des villages. Ses deux premiers jeunes, JJ1 et JJ2, comme les trois de sa seconde portée, JJ3, JJ4 et JJ5, l'accompagnaient dans sa recherche de nourriture à proximité des habitations, donc de l'homme. Les biologistes responsables du projet italien de réimplantation soupçonnent que Jurka recevait déjà de la nourriture à proximité d'un hôtel en Slovénie pour servir d'attraction aux touristes. Elle a probablement aussi été nourrie par des particuliers au début de son séjour au Trentin. Les tentatives d'effarouchement menées pendant longtemps à son encontre n'ont eu aucun effet sur son comportement. Après mûre réflexion, les responsables du projet ont finalement décidé l'été dernier de capturer et de maintenir en captivité cette ourse inéducable pour la tenir éloignée de la population. Ses deux premiers fils montraient le même tempérament: JJ1 est devenu trop familier et problématique en 2006 en Bavière et a été abattu en tant qu'ours à risque, JJ2 a disparu depuis l'automne 2005. Quant à leur frère JJ5, actuellement en Italie, il est jugé comme ayant un comportement aussi problématique que celui de JJ3.

Sa nature: ce jeune mâle de deux ans, issu de la seconde portée de Jurka, est arrivé dans le canton des Grisons en juin 2007. Il s'était déjà fait remarquer dans le sud du Tyrol, puis en chemin à travers l'Engadine, au col de la Flüela, dans la région de Davos, puis dans la vallée de l'Albula, en attaquant des moutons, en pillant des ruches et en vidant des poubelles. C'est ainsi qu'en août 2007, en application du Plan ours, il a été capturé et équipé d'un collier émetteur. Lorsque, début octobre 2007, JJ3 a commencé à traverser régulièrement les quartiers d'habitation sur la Lenzerheide et à y vider les poubelles, la commission cantonale et les conseillers-experts ont décidé de lancer des actions d'effarouchement afin de changer le comportement de l'ours pour qu'il redevienne craintif et apprenne à éviter l'homme et les habitations. Ils ont réalisé une analyse de caractère pour concevoir un programme adapté à l'individu. Toutes les observations des biologistes, des garde-faune, des chasseurs, des bergers et des touristes concluaient à un comportement certes peu farouche de JJ3, mais nullement agressif. S'il évitait parfois l'homme, il était le plus souvent indifférent aux personnes, aux appels, aux voitures. Certaines personnes l'avaient approché jusqu'à moins de 20 mètres, sans que l'animal semble inquiet. JJ3 était donc indifférent à la présence de l'homme, mais il avait appris qu'il trouvait aisément sa nourriture à proximité.

L'effarouchement à l'automne 2007: suite à l'analyse de caractère et aux considérations d'ordre théorique (voir annexe au présent exposé des motifs), les responsables ont élaboré un plan de « rééducation » au mois d'octobre sur la Lenzerheide. Le collier émetteur permettait de disposer des meilleures conditions pour une tentative d'effarouchement: il fallait repousser JJ3 à plusieurs reprises avec des balles en caoutchouc et des pétards au moment où il cherchait sa nourriture dans les poubelles près des habitations. Quelque temps après, les actions ont été menées dans les règles et, à l'automne dernier, JJ3 a été plusieurs fois effarouché au moment idéal, sur le lieu du forfait. Malheureusement, le programme d'effarouchement n'a pratiquement pas eu d'effet. JJ3 n'a pas changé son comportement. Il a certes quelque peu évité les lieux où il avait subi les balles en caoutchouc et les pétards, mais il a continué à chercher sa nourriture dans des zones habitées, sans essayer d'autre option.

L'hibernation: fin novembre 2007, JJ3 s'est retiré pour hiberner dans la forêt sur le flanc droit de la vallée de l'Albula. Le canton des Grisons a profité de ces circonstances un peu détendues pour analyser la gestion des déchets organiques. Il a développé, en collaboration avec les experts du programme de surveillance des ours, une ébauche de « concept déchets ». Afin de garantir une cohabitation à moyen et long termes avec les ours, il convient d'éviter autant que possible que ces omnivores trouvent des restes de nourriture, des sacs poubelles, des conteneurs non sécurisés, des installations de compostage ouvertes, etc. Grâce à des contacts personnels et des séances d'information, l'instruction des communes et de la population quant à l'élimination adéquate des déchets a commencé. Le canton des Grisons veut équiper dès 2008 les bordures de certaines routes cantonales de poubelles « à l'épreuve des ours ». JJ3 s'est réveillé à la mi mars 2008. Le programme de surveillance par émetteur satellite et par relevés manuels a immédiatement repris de manière très intense. L'espoir était réel que les mesures d'effarouchement de l'année précédente avaient durablement rendu l'ours craintif vis-à-vis des zones d'habitation et des hommes.

L'effarouchement au printemps 2008: malheureusement, cet espoir était vain. Après quelques jours seulement, JJ3 cherchait de nouveau sa nourriture dans les villages et les mayens. Depuis fin mars, il se rendait quasiment toutes les nuits dans une zone habitée, fouillait les déchets, inspectait maisons et étables, ouvrait les cabanes, visitait les entrées de garage, vidait l'écuëlle des chats, etc. Il a même à plusieurs reprises rencontré des hommes. Mais leur présence ne l'a jamais dérangé le moins du monde. Toutes les nuits, divers garde-faune l'ont observé et suivi; à quatre reprises, leurs balles en caoutchouc et leurs pétards sont parvenus à lui faire prendre la fuite. JJ3 s'enfuyait alors dans la forêt, mais au cours de la même nuit ou de la suivante, il se rendait à nouveau dans un village. En dépit de l'interdiction, des particuliers l'ont même nourri de déchets de boucherie. Au moins un tel précédent s'était malheureusement produit à l'automne 2007. Même si les effarouchements ont pour effet immédiat de voir JJ3 prendre la fuite et éviter ensuite les endroits correspondants, il ne fait pas fondamentalement le lien entre ces expériences désagréables et son comportement.

JJ3, ours à risque

Evaluation conformément au Plan ours: comme JJ3 ne réagit pas durablement aux actions d'effarouchement, il devient un risque potentiel. En d'autres termes, le risque qu'une rencontre avec l'homme puisse tourner à l'accident fatal devient extrême. JJ3 remplit donc un critère du Plan ours pour être abattu. Le plan prévoit en effet qu'un ours qui ne craint plus l'homme, qui a pénétré à plusieurs reprises dans des zones d'habitation fermées et dont la peur de l'homme n'augmente pas en dépit d'actions d'effarouchement répétées, doit être abattu.

Décision: La commission intercantonale (CIC), après avoir consulté le conseiller d'Etat grison Stefan Engler, compétent pour accorder l'autorisation de tir, et la Direction de l'OFEV, **est convaincue:**

- que le comportement de JJ3 ne pourra très vraisemblablement pas être corrigé par d'autres tentatives d'effarouchement. Ce jeune ours tient son comportement problématique de sa mère. De plus, sa recherche de nourriture près des habitations a été si souvent « récompensée » par de la bonne nourriture que cette habitude ne pourrait être changée, si toutefois elle pouvait l'être, que par des actions répétées d'effarouchement et/ou une élimination totale des ressources alimentaires;
- que, si les actions d'effarouchement devaient échouer, la présence de JJ3 dans les villages devrait être tolérée à moyen terme, sans éliminer la probabilité grandissante d'une rencontre entre l'homme et l'ours avec le risque latent d'un accident;
- qu'un effarouchement permanent ne peut être un objectif, parce que, d'une part, il pose un problème d'éthique animale et, d'autre part, ce ne peut être une situation durable pour des raisons de personnel;
- qu'une gestion des déchets qui tienne compte des ours n'est pas réalisable à court terme, bien que cette voie soit la seule praticable à moyen et long termes pour parvenir à une compatibilité avec l'ours;

- qu'une capture de l'animal en vue de le délocaliser n'est pas envisageable ni d'après le Plan ours ni dans la situation actuelle, car le problème ne serait que déplacé, ce qui reviendrait à imposer l'ours problématique à une autre région. Le seul endroit concevable pour déplacer l'ours dans les Grisons, parce que le plus éloigné de toute habitation, serait le Parc national. Mais comme MJ4 s'y trouve déjà, la venue d'un ours problématique comme JJ3 pourrait faire reculer l'acceptation de l'ours par le public;
- qu'une capture de l'animal en vue de le ramener en Italie n'est pas une solution car une telle possibilité n'existe pas dans les accords internationaux, ni ne ressort des discussions qui ont eu lieu fin octobre 2007 avec les autorités italiennes;
- qu'une capture de l'animal en vue de l'enfermer dans un zoo ou un parc zoologique n'est pas une solution, parce qu'un ours de deux ans né en liberté aurait le plus grand mal à s'adapter à la vie en captivité.

Par conséquent, la CIC, d'entente avec le conseiller d'Etat Stefan Engler et la Direction de l'OFEV, décide la procédure suivante:

- ***si JJ3 continue de rôder dans les zones d'habitation, il sera abattu ou euthanasié, en tant qu'ours à risque, par les organes exécutifs du canton des Grisons, conformément au Plan ours;***
- ***le canton des Grisons et l'OFEV informent le public, ensemble et dès que possible, de l'abattage/l'euthanasie de « l'ours à risque »;***
- ***le canton des Grisons s'engage à revoir la gestion des déchets organiques dans les régions où des ours bruns sont présents, afin de tenir ces animaux loin des habitations.***

M. Georg Brosi, Office de la chasse et de la pêche du canton des Grisons

M. Reinhard Schnidrig, chef de la section Chasse, faune et biodiversité en forêt de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Annexe:

Effarouchement d'ours problématiques

Situation initiale

Selon le Plan de gestion de l'ours brun en Suisse (Plan ours), l'effarouchement d'un ours problématique est en principe judicieux:

- lorsque l'ours attaque du bétail de manière de plus en plus hardie et toujours plus près des habitations;
- lorsque l'ours semble avoir appris qu'il trouve facilement à se nourrir à proximité de l'homme;
- lorsque l'ours se trouve dans un processus d'accoutumance à l'homme et perd progressivement toute crainte face à l'homme;
- lorsqu'un jeune ours tend à adopter le comportement décrit ci-dessus et devient « ours problématique » (intervention préventive).

L'effarouchement est un moyen d' « inverser » une tendance qui s'installe; cette correction doit s'appuyer sur les connaissances actuelles de la « psychologie de l'apprentissage » de la faune sauvage.

But de l'effarouchement

Sur le plan des effets:

L'ours évite l'homme, les habitations, le bétail dans les pâturages à proximité des agglomérations, etc. et préfère des régions boisées ou montagneuses éloignées, en d'autres termes:

- l'ours est farouche et évite l'homme;
- l'ours associe les habitations d'alpage, le bétail, les étables, les villages, etc. à l'homme;
- la crainte de l'homme influence le comportement spatial de l'ours.

(L'effarouchement ne vise pas en premier lieu à éviter les dégâts. La diminution des dégâts est un effet de la crainte que l'ours a de l'homme.)

Sur le plan des prestations:

La crainte de l'homme est suscitée durablement en **variant les situations et les méthodes**, en d'autres termes:

- l'ours est soumis à un programme d'effarouchement systématique et traité de manière répétée au moyen de plusieurs actions isolées;
- l'ours est effarouché chaque fois dans des situations et des lieux différents, si bien qu'il associe ces mauvaises expériences à l'homme;
- l'ours est traité par des personnes différentes avec des méthodes différentes.

Situations

Les actions d'effarouchement ont toujours lieu uniquement dans des situations indésirables si bien que l'ours peut associer directement son comportement, le moment et le lieu à son expérience négative. Voici quelques

exemples de situations indésirables:

- l'ours pénètre dans des zones d'habitation fermées;
- l'ours se rend de manière répétée en lisière des villages, près des mayens et des chalets d'alpage;
- l'ours cherche sa nourriture dans les poulaillers, les cages à lapins, les vergers, les compost, etc.
- l'ours entre dans des bâtiments;
- l'ours tourne autour de troupeaux de bétail;
- l'ours reste obstinément à proximité des chemins de randonnée et des routes fortement fréquentées bien qu'il y rencontre des hommes;
- l'ours vide régulièrement les poubelles.

Méthodes possibles

- balles en caoutchouc;
- pétards;
- tirs de sommation;
- sifflets, cornes d'alarme;
- traque bruyante avec des chiens et des personnes;
- traque par hélicoptère.

Déroulement des opérations

Capture et pose d'un collier émetteur

Chaque fois que possible, un ours problématique est capturé et équipé d'un émetteur GPS/GSM-VHF. La capture est décidée par la CIC. La capture constitue aussi la première action d'effarouchement.

Plan individuel de rééducation

La CIC élabore un plan d'effarouchement propre à chaque ours problématique d'après l'analyse de son tempérament. Un programme de rééducation est mis au point sur la base des situations vécues et des comportements observés qui ont amené à qualifier l'ours de « potentiellement problématique » ou de « problématique » (intervention préventive).

Application du programme et procès-verbal

Les actions d'effarouchement sont exécutées sous la responsabilité de la troupe d'intervention contre les ours. Une fois le plan individuel d'effarouchement accepté par la CIC, le chef de la troupe d'intervention (Molinari) décide du déroulement des opérations. Il informe au préalable le président de la CIC et le chef de l'autorité compétente du canton concerné.

Chaque action est verbalisée et elle doit décrire en détail l'analyse du problème, les opérations d'effarouchement et le comportement de l'ours. Ce procès-verbal est dressé immédiatement après l'action et transmis à tous les membres de la CIC.¹

Sécurité des actions d'effarouchement

La sécurité de toute action d'effarouchement est assurée par un garde-faune de l'Etat armé d'un fusil chargé, afin que l'ours soit abattu dès qu'il devient une menace pour l'homme. Le garde-faune décide seul de l'utilisation de son arme.

Interruption de l'effarouchement

La CIC décide du succès ou de l'échec du programme de rééducation. Si le programme échoue parce qu'il n'a pu empêcher l'ours d'entrer régulièrement dans des zones d'habitation fermées ou des bâtiments, la CIC demande au gouvernement cantonal concerné d'accorder une autorisation d'abattage.

R. Schnidrig, 16.8.2007

¹ Le procès-verbal a pour objectif de réunir le maximum d'informations sur les différentes actions pour, ultérieurement, analyser objectivement les raisons du succès ou de l'échec du plan de rééducation.